

LES DIX PRINCIPES COMMUNS

Le monde scientifique :

- nous alerte sur les atteintes à la biodiversité causées par le mode actuel de développement économique mondial¹ et la démographie,
- nous avertit que l'hypothèse d'une sixième extinction de masse générée par les activités humaines se vérifie²,
- nous explique que la biodiversité est désormais menacée et, à travers elle, tout le fonctionnement de la planète vivante,
- nous prévient que les services écosystémiques seront affectés sans que l'on soit en mesure aujourd'hui d'en estimer les conséquences sociales et économiques, y compris celles touchant nos entreprises.

Le monde scientifique nous indique aussi plus précisément que la situation va se dégrader sur terre et dans les mers si rien n'est fait pour agir sur les facteurs à l'origine des atteintes à la biodiversité : artificialisation des sols et fragmentation des territoires réduisant les habitats, surexploitation des ressources, monocultures, pollutions, développement des espèces exotiques envahissantes et enfin changement climatique. Ces mécanismes, à forte inertie, sont pour la plupart reliés entre eux, indirects et diffus.

Nos entreprises peuvent contribuer à de nouvelles dynamiques. Au-delà de leur seule responsabilité sociétale, elles y ont intérêt puisqu'elles dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes et que ce changement d'approche est aussi porteur d'opportunités.

Nous avons déjà des solutions et nous pouvons en développer de nouvelles, rejoignant l'évolution des mentalités et des attentes d'une partie croissante de la population. Nos expériences concrètes, au sein de nos entreprises et dans nos chaînes de valeur, de nos fournisseurs à nos clients, nous encouragent à changer d'échelle et à créer de la valeur en intégrant la biodiversité dans nos stratégies.

La plupart des pays dans lesquels nous agissons mettent en œuvre des politiques publiques, à différents niveaux, visant à préserver et restaurer la biodiversité et encouragent l'ensemble des acteurs à y prendre part. En France, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, inscrite dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique³, concrétise cet engagement et incite les entreprises à adopter des démarches volontaires pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale.

Les engagements qui suivent s'inscrivent en cohérence avec ces initiatives publiques.

Conscients du rôle attendu de nos entreprises, nous nous engageons ainsi à intégrer la nature (milieux, faune, flore, écosystèmes, interactions et patrimoine génétique...) dans nos stratégies et nos modèles économiques, et à agir concrètement pour apporter des solutions pour la conservation de la diversité biologique, sa restauration, son exploitation durable et l'usage équitable des bénéfices qui en sont tirés.

(1) Cf. les rapports récents de l'UICN et de l'IPBES.

(2) Texte validé par le Conseil Scientifique de la FRB, et référence au « World Scientists' Warning to Humanity : A Second Notice », BioScience, Volume 67, Issue 12, 1 December 2017. Les versions ultérieures (internationales) prendront en compte les rapports IPBES en attente, en 2018 pour les rapports régionaux et en 2019 pour le rapport global.

(3) Traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, dont les Parties ont adopté un Plan Stratégique 2011-2020 (Objectifs d'Aichi).

Plus précisément nous, entreprises signataires, nous engageons à :

- 1 Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles.
.....
- 2 Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès.
.....
- 3 Évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès, et, lorsque c'est pertinent pour la prise de décision, évaluer économiquement nos impacts et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes.
.....
- 4 Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions tout au long de nos chaînes de valeur, de la production des matières premières naturelles jusqu'à la fin de vie des produits après usage par les consommateurs.
.....
- 5 Éviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser nos impacts, en visant au cas par cas au moins une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité⁴, dans nos activités et zones géographiques d'influence, et en prenant en compte les besoins d'adaptation des écosystèmes au changement climatique.
.....
- 6 Développer en priorité des Solutions Fondées sur la nature⁵, en nous assurant que leur mise en œuvre est conduite de façon scientifiquement fondée et bénéfique pour la biodiversité, notamment en promouvant une certaine variété dans ces solutions.
.....
- 7 Intégrer la biodiversité dans notre dialogue avec les pouvoirs publics, de manière à appuyer la prise en compte de cet enjeu dans les politiques publiques; lorsque nous y sommes invités, contribuer aux stratégies nationales pour la biodiversité des pays dans lesquels nous intervenons.
.....
- 8 Sensibiliser et former nos collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers; promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature et accorder une reconnaissance à ces actions et pratiques.
.....
- 9 Mobiliser les ressources et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions concrètes et en assurer le suivi.
.....
- 10 Rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et de nos plans d'actions volontaires individuels déposés au titre de l'initiative « Entreprises engagées pour la nature - act4nature France »(voir ci-après).

De plus, nous nous engageons à déposer, au plus tôt et dans un délai d'un an maximum, un plan d'actions volontaire et individuel qui précise la mise en oeuvre de ces principes au regard de nos activités respectives.⁽⁶⁾

Nous appelons les autres entreprises de tous les secteurs à s'engager également et agir avec nous.

Signature du représentant de l'entreprise

Anne-Laure Marin



(4) WCC-2016-Res-059: Politique de l'UICN sur les compensations relatives à la biodiversité (<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-6th-005-Fr.pdf>)

(5) WCC-2016-Res-069: Définition des solutions fondées sur la nature (<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-6th-005-Fr.pdf>)

(6) POUR REJOINDRE L'INITIATIVE, TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR : engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr
Une fois les 10 principes communs signés, télécharger ce document en suivant les instructions disponibles sur : engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr